

---

ERIC BOTHOREL

*Député de la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes d'Armor*

## COMMUNIQUÉ

*Paris, le 10 avril 2026*

### **Dites-le avec des fleurs**

Nous avons débattu aujourd'hui d'une proposition de loi sénatoriale pour autoriser les fleuristes, boulangers, les services de bouche et certains acteurs culturels à travailler le Premier Mai.

L'idée centrale n'est pas de faire travailler plus de personnes le Premier Mai mais de sécuriser celles et ceux qui travaillaient déjà ces fêtes du travail, mais se trouvaient dans un flou juridique. Depuis quelques temps, par zèle et de façon très différenciée suivant les territoires, des commerçants étaient poursuivis pour avoir ouvert.

Ce texte est juste là pour encadrer strictement les dérogations au principe absolu du 1<sup>er</sup> mai férié et chômé. Il s'agit bien de conforter ce qui est et non pas de créer une brèche. Quoi qu'en dise les opposants. Et il conviendra toujours de protéger le libre choix des salariés de travailler ou non ce jour si leur employeur le leur propose.

Le moyen le plus sûr et le plus efficace était de voter conforme le texte déjà adopté par le Sénat, en juillet 2025... Le texte devait être étudié en janvier 2026, mais une obstruction parlementaire avait été organisée pour empêcher les débats. Une fois encore, ce jour, les parlementaires Insoumis voulaient rendre impossible le débat. Ils avaient déposé une motion de rejet.

Mais, une fois n'est pas coutume, la vertu a rendu hommage au vice. Le groupe Renaissance a donc déposé une motion à son tour proposant de rejeter le texte et renvoyant ainsi à une rapide Commission mixte paritaire qui devrait permettre que le texte soit effectif dans les vingt jours à venir. Car le temps comme le muguet sont têtus. Le 1<sup>er</sup> mai tombera le lendemain du 30 avril cette année.

Rappelons au passage que ce sont plus de 6 millions de Françaises et Français qui sont susceptibles de travailler le 1<sup>er</sup> mai. Parmi les actifs, on retrouve ceux qui assurent la protection et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la permanence des services de soins. C'est plus de la moitié des personnes en emploi dans les hôpitaux publics travaillent au moins un dimanche par mois au cours d'une période de quatre semaines, y compris le 1<sup>er</sup> mai.

Le 1<sup>er</sup> mai est travaillé par nombre d'indépendants, mais aussi dans l'agriculture, l'hébergement et la restauration, le transport et même le numérique.

Pour autant, je continue de souhaiter au plus grand nombre de pouvoir se reposer le 1<sup>er</sup> mai prochain, d'apprécier le droit au travail et aussi au repos. Et que les uns et les autres aient envie d'offrir des fleurs. Comme philosophait Montaigne : « Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage, au moins, semons des fleurs. »